



Succession régime matrimonial

Par pollo

Bonjour,

afin de protéger mon épouse après mon décès, et qu'elle puisse continuer à vivre dans notre Maison, ou la vendre si besoin, nous souhaitons créer une SCI, ou passer sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale ?

(nous avons actuellement une donation au dernier survivant) J'ai 3 enfants d'une première union, (portés disparus depuis longtemps !!) et un enfant avec ma seconde épouse; que se passera t-il si elle désire, par la suite vendre cette maison ? quels seront les parts à verser à ces 4 enfants ??

Quelle est la meilleure solution svp,

merci beaucoup